



V I L L E D E  
G E N È V E

EXTRAIT DES REGISTRES DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 16 SEPTEMBRE 2009

**PR-693**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 700 000 francs au titre de subvention unique à l'association des trois villes «World Expo 2010 Shanghai Basel Geneva Zurich» en vue de la réalisation d'un projet de pavillon commun sur le thème de l'eau en milieu urbain lors de l'Exposition universelle de Shanghai en 2010.

*Art 2.* – La charge supplémentaire prévue à l'article premier sera couverte par des économies équivalentes de charges ou par de nouveaux produits dans le budget de fonctionnement 2009.

*Art. 3.* – La charge prévue à l'article premier sera imputée aux comptes budgétaires 2009 sur la cellule A80010 («Conseil administratif»), nature comptable 365000, sous un OTP à créer, avec l'intitulé «Association des trois villes World Expo 2010 Shanghai Basel Geneva Zurich».

---

Certifié conforme:

La Secrétaire:

Martine Sumi

La Présidente:

Vera Figurek